



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le douze (12) mai deux mille vingt-trois (2023), à 9h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Rodrigue Boudreault, conseiller poste #1
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller poste #4
- Madame Kathleen Normand, conseillère poste #5
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère poste #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation. Monsieur Bernard Boudreault, conseiller poste #2, et Madame Martine Harvey, conseillère poste #3, sont absents et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

#### **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023-05-156

#### **Ministère de la Sécurité publique du Québec – Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors des sinistres réels ou imminents - Réclamation concernant la tempête hivernale des 23 et 24 décembre 2023 (arrêté ministériel 0009-2023)**

**CONSIDÉRANT** le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique du Québec;

**CONSIDÉRANT** la tempête hivernale des 23 et 24 décembre 2023, laquelle a causé des dommages aux berges et aux chemins municipaux des Coudriers, de la Bourroche, de l'Islet et des Prairies;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 0009-2023 dans laquelle la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est désignée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE PRÉSENTER** au ministère de la Sécurité publique du Québec un formulaire de réclamations dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents concernant les dommages subis par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres lors de la tempête hivernale des 23 et 24 décembre 2023;

**DE NOMMER ET MANDATER** Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en son absence, Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, afin de remplir et transmettre pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2023-05-157

**Règlement 2022-21 sur la démolition des immeubles – Nomination d'un comité de démolition**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté le règlement 2022-21 sur la démolition des immeubles, pour lequel il ne manque que le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement par la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, autant qu'il soit nécessaire de le faire, de nommer le conseil municipal comme formant le comité de démolition tel que prévu à l'article 32 du règlement 2022-21 et de nommer Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en son absence Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, afin d'agir comme secrétaire de ce comité.

Adoptée

2023-05-158

**Municipalité Amie Des Aînés (MADA) – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) - Mandat à la directrice générale et greffière-trésorière pour réaliser le projet**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière de la municipalité qui a été déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'appel de projets 2022 a été acceptée dans sa totalité;

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater d'autoriser Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin de mener à terme ce projet, de procéder à de tous les équipements requis et prévus au budget et de mandater tous les fournisseurs nécessaires pour réaliser les travaux. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

**Clôture de l'assemblée**

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 9h15.

---

**Christyan Dufour,**  
**Maire**

---

**Pamela Harvey, notaire, DMA**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

**Attestation du maire**

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Christyan Dufour,**  
**Maire**

**Approbation du procès-verbal**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 juin 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

---